



INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ POUR LA
STRATÉGIE EMERGING MARKETS EQUITY PARIS ALIGNED

Date de révision : 28 mars 2023

Mentions légales : Le présent document de travail peut faire l'objet de modifications réglementaires ultérieures. Ce document est publié à titre d'information uniquement, conformément aux exigences du SFDR. Il ne saurait être considéré comme un conseil en investissement et ne constitue pas une offre ou une recommandation concernant la gestion d'actifs ou l'investissement dans des actifs. Les informations figurant dans le présent document sont à jour à la date d'émission et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Résumé

Conformément au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement UE/2019/2088) tel que modifié (« SFDR »), la stratégie Emerging Markets Equity Paris Aligned (la « Stratégie ») promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales et inclut uniquement des titres d'entreprises qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance. Une fois que la Stratégie est mise en œuvre au sein du portefeuille d'investissement d'un client, ledit portefeuille d'investissement remplira les critères pour être qualifié de « Produit financier relevant de l'article 8 ». Étant donné que les portefeuilles d'investissement sont adaptés à chaque client et sont traités de manière confidentielle, les informations en matière de durabilité ont été préparées pour la Stratégie et non pour le portefeuille d'investissement d'un client spécifique dans le but de répondre aux exigences d'information sur le site internet au niveau du produit financier contenues dans le SFDR, applicables à un Produit financier relevant de l'article 8. Si les instructions d'un client stipulent que certains investissements doivent être exclus de son portefeuille d'investissement ou inclus en son sein, ou encore utilisés afin de gérer des sensibilités fiscales, ces investissements peuvent ne pas promouvoir les caractéristiques environnementales de la Stratégie et, pour cette raison, le portefeuille d'un client mettant en œuvre la Stratégie pourrait ne pas atteindre les caractéristiques promues. Les clients qui ont mis en œuvre la Stratégie dans leur portefeuille d'investissement doivent se référer aux informations précontractuelles SFDR pour les informations spécifiques applicables à leur portefeuille d'investissement.

Fisher Investments Ireland Limited (« Fisher Investments Ireland ») délègue la gestion des portefeuilles à sa société mère, Fisher Asset Management, LLC, opérant sous le nom de Fisher Investments, sous la supervision de Fisher Investments Ireland. Les informations en matière de durabilité exposées ci-dessous décrivent la façon dont Fisher Investments gère la Stratégie.

La Stratégie cherche à surperformer l'indice MSCI Emerging Markets Climate Paris Aligned (l'« Indice de référence »). Fisher Investments fait appel à une stratégie d'investissement fondée sur des recherches « top-down » et « bottom-up ». Cette approche combinée permet à Fisher Investments de sélectionner les pays, les secteurs et les titres de participation qui, selon lui, sont les plus susceptibles de générer les rendements escomptés les plus élevés.

La Stratégie promeut des caractéristiques environnementales via ses investissements directs dans des émetteurs d'actions (« Entreprises en portefeuille »), qui devraient constituer, selon Fisher Investments, 80 % du portefeuille de la Stratégie. La Stratégie promeut des caractéristiques environnementales en cherchant à obtenir un portefeuille qui réduit l'exposition aux risques climatiques physiques et liés à la transition induits par les gaz à effet de serre (GES), tels que mesurés par l'intensité moyenne pondérée des émissions de GES du portefeuille. L'intensité des émissions de GES correspond aux émissions de GES de Scope 1 + 2 + 3 des Entreprises en portefeuille, normalisées par la valeur d'entreprise trésorerie comprise. Fisher Investments évalue l'obtention de cette caractéristique en mesurant l'intensité moyenne pondérée des émissions de GES des Entreprises en portefeuille comprises dans la Stratégie par rapport à celle des composantes de l'Indice de référence. Cette mesure fait l'objet d'un suivi périodique (au moins trimestriel) afin de s'assurer que la Stratégie atteint l'objectif pertinent, Fisher Investments prenant les mesures correctives nécessaires si l'objectif n'est pas atteint.

La Stratégie a désigné l'Indice de référence comme référence pour déterminer si elle est alignée sur les caractéristiques environnementales qu'elle promeut. L'Indice de référence est conçu pour aider les investisseurs qui cherchent à réduire leur exposition aux risques climatiques physiques et liés à la transition, ainsi qu'à saisir les opportunités qui découlent de la transition vers une économie plus sobre en carbone tout en respectant les exigences de l'Accord de Paris. Il est cohérent en permanence avec l'objectif environnemental de la Stratégie, qui consiste à disposer d'un portefeuille permettant de réduire l'exposition aux risques climatiques physiques et liés à la transition induits par les GES.

La Stratégie n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage en aucune manière à inclure une proportion minimale d'investissements durables.

Fisher Investments effectue une « due diligence » sur les actifs sous-jacents de la Stratégie, avant l'investissement et de manière régulière par la suite. Cette « due diligence » effectuée sur les actifs sous-jacents de la Stratégie est fortement liée aux décisions d'investissement « top-down » initiales de Fisher Investments. Une fois les thèmes de haut niveau déterminés, les Analystes titres de Fisher Investments se concentrent sur le processus de sélection de titres afin de s'assurer que les positions individuelles actuelles et envisagées possèdent des attributs stratégiques conformes aux thèmes de haut niveau de Fisher Investments. Les titres inclus dans la Stratégie, ou dont la détention est envisagée, font en permanence l'objet d'une surveillance et d'une analyse actives afin de garantir leur inclusion appropriée au sein du portefeuille. En outre, Fisher Investments exige que toutes les Entreprises en portefeuille comprises dans la Stratégie appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Fisher Investments évalue les pratiques de bonne gouvernance des Entreprises en portefeuille d'un point de vue qualitatif, par le biais du processus de

recherche fondamentale, et d'un point de vue quantitatif, par l'application de normes minimales liées à la gouvernance, en utilisant les informations fournies par un fournisseur de données indépendant (le « Fournisseur de données »). Les facteurs liés à la gouvernance incluent, sans s'y limiter : la concentration de l'actionnariat, la gouvernance ou les controverses sociales (y compris celles liées aux droits de l'homme ou au droit du travail, aux relations entre la direction et le personnel, à la corruption/fraude, à la discrimination et à la diversité de la main-d'œuvre) et des structures de gestion saines (relations avec les collaborateurs, rémunération du personnel, conformité fiscale...).

Afin de renforcer les caractéristiques environnementales promues par la Stratégie, Fisher Investments dispose d'équipes dédiées œuvrant à l'identification des risques et opportunités en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») et liés aux initiatives d'engagement avec les Entreprises en portefeuille. Fisher Investments a recours à une combinaison d'informations qualitatives et quantitatives afin d'établir une liste de priorités parmi les possibles opportunités d'engagement ESG. Ces informations comprennent la prise en compte des principales incidences négatives (« PIN ») concernant les facteurs de durabilité liés aux émissions de GES, à la biodiversité, aux droits de l'homme, aux questions sociales et de personnel, ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. La liste est ensuite affinée à partir de la recherche « bottom-up » conduite sur les entreprises. Dans le cadre du processus d'engagement, Fisher Investments passe en revue un vaste éventail de documents tels que des analyses communiquées par le Fournisseur de données, les publications des Entreprises en portefeuille en matière financière et de durabilité, la recherche des partenaires du réseau d'investissement responsable et les rapports pertinents des organisations non gouvernementales (« ONG »). Rien ne garantit que Fisher Investments dialoguera directement avec tout ou partie des Entreprises en portefeuille de la Stratégie au cours d'une année donnée, car les échanges directs dépendent d'une multitude de paramètres. Ces paramètres comprennent, sans s'y limiter, les PIN sur les facteurs de durabilité énumérés ci-dessus ainsi qu'une combinaison d'informations qualitatives et quantitatives utilisées afin d'établir une liste de priorités parmi les possibles opportunités d'engagement ESG.

Fisher Investments s'appuie sur MSCI pour obtenir les données nécessaires au suivi des caractéristiques environnementales promues par la Stratégie. Bien que Fisher Investments fasse appel à l'un des meilleurs fournisseurs de données ESG au monde, il existe certaines limites. Ces limites peuvent naturellement affecter les décisions de Fisher Investments et la manière dont les caractéristiques environnementales promues par la Stratégie sont contrôlées/déclarées. Ces limites comprennent (i) la précision des estimations, (ii) l'actualité des données et (iii) l'absence de normes de déclaration.

IMPORTANT : Veuillez noter que, étant donné que la Stratégie promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales, la Stratégie est susceptible d'enregistrer des performances inférieures ou différentes par rapport à d'autres Stratégies comparables qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales.